



**Compte Rendu du Conseil  
Communautaire  
du Lundi 20 juin à 18h30  
à la salle des fêtes du Louverot**

**Présents :**

M. Serge MOREAU, Mme Arlette GUICHARD, Mme Véronique VERBEECK, M. Roger BALLEET, M. Christian VUILLAUME, M. Bernard FRACHON, M. Daniel CHALANDARD, M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Dominique PRUDENT, M. Daniel SEGUT, M. Yves MOUREY, M. Alain PERNET, Mme Marie-Madeleine PERRARD, M. Christian NOIR, Mme Yolande OUDOT, M. Luc MICHAUD GROS-BENOIT, M. Samuel RIETMANN, Mme Sandrine ROY, M. René FANDEUX, M. Jean-Claude PROST, M. François FERNEX DE MONGEX, M. Michel BRUTILLOT, M. Kader SAOUDI, Mme Gisèle GHELMA, M. Denis LABRE, Mme Marie-Odile RAMELET, M. Eddy LACROIX, M. Claude BASSET, M. Alain QUICLET, M. Nicole BOUILLET, M. Richard FENIET, Mme Corinne LINDA

**Absent : /**

**Excusés : /**

**Liste des délibérations :**

- Motion de soutien à la commune de Plainoiseau et à son maire
- Opération Grand Site de France
- Décision modificative du budget
- Admissions en non-valeur
- Motion contre le traité TAFTA
- Renouvellement de l'adhésion au SIDEC
- Périmètre de la futur CC
- Validation du versement du remboursement SMACL, poteau stade Domblans
- Versement du fond d'amorçage
- Indemnités de conseils 2015 – Madame TREFFOT
- Modification de la délibération sur les primes des personnels
- Création d'un poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Démarche Zéro pesticide
- Groupement de commande Zéro pesticide
- Validation du RPQS 2015
- Vente bâtiment A site ODO
- Vente structure métallique site ODO
- Contrat CEJ
- Modification des tarifs ALSH
- Versement frais de fonctionnement SIVOS du Chalet
- Validation du prestataire pour la création de l'application touristique
- Délégation de signature – convention Colombier des arts
- Concours financier plateau sportif Montain

Monsieur Vuillaume ouvre la séance en revenant sur l'agression dont a été victime Monsieur BONDIER, maire de la commune de Plainoiseau. L'ensemble des conseillers communautaires condamne les faits et apporte tout leur soutien à Monsieur le Maire de Plainoiseau ainsi qu'à la commune dans les démarches à venir. Les élus expriment leurs pensées fraternelles et leurs amitiés à M. BONDIER. Eddy LACROIX informe que ce dernier remercie le conseil pour les marques de sympathie qui lui sont adressées.

Considérant les violences volontaires aggravées à l'encontre d'un représentant de l'autorité publique et la gravité des faits, Monsieur FRACHON souhaite qu'une motion soit prise par le conseil afin d'appuyer leur soutien et de se porter partie civile, comme s'est déjà positionnée l'AMJ.

→ *Le conseil valide la motion à l'unanimité*

## **ADMINISTRATION GENERALE – M. VUILLAUME**

---

### **Point sur la fusion CCBR/CCCHS**

En premier lieu, le Président revient sur la méthodologie du travail pour la fusion. Les présidents des deux CC se rencontrent chaque semaine et deux réunions de COPIL, composées des membres de chaque bureau, ont eu lieu. Une troisième est prévue début juillet. Plusieurs réunions de groupes de travail (GT) ont eu lieu ou sont prévues pour chaque compétence. L'objectif de ces réunions consiste à établir un état des lieux des compétences et de comparer les modalités d'application afin de réduire au maximum les différences entre les collectivités.

Un point oral est effectué par chaque VP sur les GT entre la CCBR et la CCCHS. Un feuillet récapitulatif est distribué (*cf pièce jointe*).

#### Compléments d'informations au document joint

##### **↓ Voirie**

Une différence apparaît dans la mise en œuvre de la compétence « voirie » entre les deux CC. La CCBR prend en charge le fauchage et le curage, soit par l'intervention de personnels de la CC, soit financièrement pour les communes qui effectuent elles même les travaux. Un état des lieux du fonctionnement des communes sur notre territoire a été lancé. Les premiers résultats démontrent des écarts significatifs sur le coût de revient en fonction des communes.

##### **↓ Développement économique**

Le développement économique est un point fort de la CCBR et joue un rôle primordial dans le maintien des commerces de proximité. Une commission de 11 membres plus le président y est d'ailleurs dédiée, ainsi que 0,5 ETP d'un chargé de mission.

Leur territoire manque de terrains vacants puisque 95% de leurs ZAE sont comblées.

##### **↓ Tourisme**

La compétence tourisme est relativement similaire dans les statuts sur les deux collectivités. Une harmonisation sera nécessaire pour la gestion : en directe sur la CCCHS, par délégation de services sur la CCBR.

##### **↓ Environnement**

Comme le tourisme, une partie des actions sont déléguées à des prestataires, contrairement à la CCCHS. Une harmonisation sera également nécessaire. (*cf tableau joint*)

Daniel SEGUT signale que, pour lui, il est urgent de se pencher sur le problème de la CLECT et des calculs de compensation.

Monsieur VUILLAUME expose ensuite la méthodologie de travail pour le GT Personnels. L'objectif de la première réunion sera de comparer les organigrammes et les fonctionnements actuels sur les deux collectivités. Dans un second temps, un organigramme théorique devra être construit en incorporant les ETP nécessaires.

La question du nom de la futur CC est ensuite abordée. M. VUILLAUME informe le conseil que le COPIL interCC propose le nom de « Bresse Haute Seille », et que celui-ci sera soumis au vote d'ici fin septembre.

### **Projet Grand Site de France – Délibération**

Une réunion sur la démarche à adopter pour la labélisation Grand Site de France (GS) a eu lieu le 18 mai à Blois sur seille en présence des acteurs du territoire et des services de l'état. Deux solutions étaient envisageables : demande de labélisation ou le passage par une Opération Grand Site (OGS). Le COPIL a proposé le passage par une OGS pour une durée maximum de 18 mois, notamment pour disposer des aides du réseau Grand Site de France afin d'élaborer le dossier de demande de labélisation. Le bureau communautaire valide cette proposition, en précisant que 50% d'un ETP sera nécessaire pour le suivi de cette démarche.

→ *Le conseil valide la proposition à l'unanimité*

### **DM Budget général – Délibération**

Le versement d'un remboursement d'assurance a été mandaté deux fois sur l'année 2015 lors du changement de personnel sur le poste de comptabilité. La trésorerie demande de passer une DM pour rétablir ce point.

De plus, suite au problème de financement pour le projet Zéro pesticide, la CCCHS devra effectuer des achats de matériels : une ligne doit donc être ouverte sur le compte environnement dans la section investissement. (Cf – Zéro pesticide problème de financement).

→ *Le conseil valide la DM à l'unanimité*

### **Demande d'admissions en non-valeur (SPANC, Budget Général) – Délibération**

La trésorerie nous a fait parvenir deux listes de demandes d'admissions en non-valeur : une pour le SPANC (160 €) et une pour le budget général (341,80 €, en partie dus à des impayés sur les livres de médiathèque).

Le Président propose d'accepter la demande d'admission en non-valeur.

→ *Le conseil valide les admissions en non-valeur à l'unanimité*

### **Réunion publique STOP TAFTA – Délibération**

La réunion publique d'information sur le CETA et le TAFTA s'est déroulée le jeudi 26 mai à Bréry en présence d'une certaine de personnes. Animée en collaboration par le collectif « STOP TAFTA » et la confédération paysanne, ce moment d'échange a permis de sensibiliser les personnes présentes sur le contenu de ces traités.

Actuellement, au moins un grand élu du territoire ainsi que certaines communes se sont prononcées contre ces traités.

Le bureau propose de se positionner également en votant une motion contre le TAFTA.

Monsieur FERNEX-DE-MONGEX se questionne sur le rôle d'une communauté de communes sur des dossiers qui ne sont pas du domaine de compétence, et sur lequel il est difficile d'apporter un jugement, puisque seul un collectif contre ces traités s'est exprimé.

Monsieur VUILLAUME répond que, pour lui, à partir du moment où aucun contrôle démocratique ne peut avoir lieu sur un sujet aussi primordial que celui-ci pour l'avenir de nos territoires, cela suffit à se poser question et à refuser la signature du traité dans de telles conditions.

→ *Après délibération, le conseil communautaire se prononce à 31 voix contre le projet TAFTA, et 2 abstentions.*

### **SIDEC – Délibération**

La convention d'adhésion aux services mutualisés du Services Informatique et TIC du SIDEC arrive à son terme et doit être renouvelée. Une délibération approuvant l'adhésion au SIDEC et autorisant le Président à signer est présentée.

→ *Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion au SIDEC*

### **Périmètre de la futur Collectivité – Délibération**

Suite à l'arrêté de fusion pris par Monsieur le Préfet, arrêtant le périmètre de la future collectivité issu de la fusion de la CCBR et de la CCCHS, les communes sont invitées à délibérer avant le 15/07/16.

Le Président propose que le conseil délibère également sur le périmètre.

M. SEGUT signale qu'il a toujours été un fervent défenseur de la CCCHS et qu'il aurait souhaité rester avec la collectivité actuelle. Il se considère trahi par la commune de Saint Germain les Arlay et Arlay suite à leur choix de se rattacher à la CCBR. Il ajoute que concernant l'arrêté de fusion, ce point n'a pas été redébatu au sein de la commune de Hauteroche depuis la parution de l'arrêté. Pour cette raison, les conseillers de Hauteroche s'abstiendront car ils ne veulent pas prendre de position sans avoir l'avis du conseil municipal.

→ *Le conseil vote le périmètre de la futur CC à 22 voix pour, 6 contres et 5 abstentions.*

### **Remboursement assurance, sinistre poteau stade Domblans – Délibération**

Suite au sinistre causé par un camion de livraison sur le poteau au stade de Domblans, une déclaration à l'assurance a été effectuée. Après étude du dossier, l'assurance nous a notifié qu'elle prenait en charge les travaux, pour un montant de 1009,20 €.

Pour valider le versement du remboursement de l'assurance, une délibération doit être passée.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le versement de la SMACL*

### **Fond d'amorçage – Délibération**

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, le périscolaire est passé d'une compétence communale à une compétence intercommunale. De ce fait, le fond d'amorçage versé au titre de cette année scolaire doit être réparti entre les communes et la CCCHS.

Sur les 36 semaines périscolaires de l'exercice, 14 semaines ont été assurées par les communes, contre 22 pour la CCCHS. La répartition donne le tableau suivant.

Années 2014-2015					
Communes	Acompte	Solde	Total	Part Communale	Part Intercommunale
VOITEUR	1 633,33 €	3 066,67 €	4 700,00 €	1 827,77 €	2 872,22 €
MONTAIN	1 150,00 €	2 350,00 €	3 500,00 €	1 361,11 €	2 138,89 €
DOMBLANS	1 716,67 €	3 433,33 €	5 150,00 €	2 002,78 €	3 147,22 €
PLAINOISEAU			2 300,00 €	894,40 €	1 405,60 €
SAINTE GERMAIN	666,67 €	1 333,33 €	2 000,00 €	777,78 €	1 222,22 €

Afin de reverser aux communes le fond d'amorçage octroyé par l'état, une délibération doit être passée.

Monsieur QUICLET intervient pour signaler que les résultats présentés ne correspondent pas aux siens.

Monsieur SEGUT explique que cette différence peut provenir de la méthode de calcul.

Le tableau sera vérifié, et Monsieur QUICLET est invité à présenter sa méthode de calcul au service concerné afin d'éviter toute erreur de répartition.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le versement du fond d'amorçage aux communes.*

### **Indemnités Patricia TREFFOT – Délibération**

La trésorerie nous a fait parvenir la demande d'indemnités de conseil de Madame TREFFOT pour l'année 2015.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le versement de 100% de la demande d'indemnités.*

### **Modifications de la délibération Primes des personnels – Délibération**

Des modifications sur les coefficients applicables sur les primes sont nécessaires. Les coefficients actuels (compris entre 0 et 2) entraînent des primes trop faibles pour certains agents (périscolaires). Une modification est également nécessaire pour la prime des auxiliaires de puériculture, ainsi que pour la technicienne SPANC.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le projet de délibération présenté.*

### **Création de poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour assurer l'entretien du PER, l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est nécessaire.

La personne qui sera recrutée sur ce poste effectuera l'entretien du bâtiment à raison de 2 à 3h par semaine.

→ *Le conseil valide à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée maximum hebdomadaire de 3 heures.*

## **MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES ET DES PAYSAGES - SPANC – BATIMENT – ECONOMIE - M. CHALANDARD**

---

### **« Zéro pesticide » - problème du financement de l'agence de l'eau –**

#### **Délibération**

Les conditions nécessaires à l'obtention du financement de l'agence de l'eau à hauteur de 80% concernant les dossiers zéro pesticide ont été modifiées. Désormais, toute demande inférieure à 3 000 € ne sera pas subventionnée.

La CCCHS avait proposé d'établir en son nom un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces ainsi qu'un plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides pour chaque commune du territoire intéressée. Ce diagnostic se trouve sous la barre des 3 000 €. De plus, le prix d'achat des matériels souhaités par deux des trois communes concernées par ce dossier se trouve également sous la somme minimum.

Afin de pouvoir bénéficier des aides sur l'ensemble des dépenses, le VP à l'environnement propose que la CCCHS soit porteur du projet.

De ce fait, la CCCHS prendra en charge le montant des dépenses liées au plan de financement indiqué dans les plans de gestion alternatif, dès lors où ils seront adoptés par les différentes parties (Agence de l'Eau, FREDON, commune). Elle achètera donc en son nom le matériel alternatif prévu dans chaque dossier, puis facturera chaque achat aux communes concernées. Elle leur reversera ensuite le montant de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Le Président émet l'idée d'acquérir pour le compte de la CCCHS du matériel afin de pouvoir le mettre à disposition des communes, comme pour le broyeur actuellement. Après plusieurs échanges, le conseil est favorable à cette idée.

Une délibération pour la validation de la mise en œuvre d'une démarche zéro pesticide dans l'entretien des espaces publics de la Communauté de Communes ainsi qu'une délibération pour autoriser le Président à signer les conventions et les documents afférents au dossier sont présentées.

→ *Le conseil valide à l'unanimité les deux délibérations présentées.*

### **Approbation du Rapport Prix Qualités Services de l'activité 2015 – Délibération**

Le RPQS de l'activité 2015 est présenté par D. Chalandard. Ce document est disponible et consultable à la CCCHS.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le RPQS de l'activité 2015.*

### **Vente bâtiment A site ODO – Délibération**

Deux offres d'achats concernant le bâtiment A situé sur le site ODO ont été formulés : une à 45 000 € HT et une à 50 000 € HT. La deuxième offre correspondant à l'estimation des domaines, le bureau valide cette proposition d'achat.

Cet acquéreur potentiel souhaite louer dans un premier temps le bâtiment, avec une promesse d'achat d'ici fin 2016, en déduisant les loyers du prix de vente.

M. FERNEX DE MONGEX demande si l'offre de 45 000 € provient d'un jeune entrepreneur qui possède peu de trésorerie.

M. VUILLAUME répond qu'effectivement, cette offre provient d'une personne résident sur la commune de Menetru-le-vignoble.

M. QUICLET informe le conseil qu'il a déjà eu le cas d'une déduction de loyer du prix d'achat d'un bâtiment, et qu'il est parfois compliqué juridiquement d'effectuer cette démarche. Il est donc nécessaire d'être vigilant sur ce point.

- Après délibération, le conseil valide à l'unanimité la vente du terrain au prix de 50 000 € HT, avec déduction des montants des loyers

### **Vente structure métallique site ODO – Délibération**

Après refus de la délibération concernant la vente d'une parcelle située sur le site ODO et de la structure métallique qui s'y trouve à Monsieur BAUD par le service de légalité de la Préfecture, celle-ci doit être repassée en incorporant les lignes relatives à la délimitation du géomètre et à l'estimation des domaines.

- Le conseil valide à l'unanimité la vente de la parcelle et de la structure au prix de 9 000 € HT

## **SERVICE A LA POPULATION JEUNESSE ET EDUCATION – M. SEGUT**

### **Délégation de signature contrat CEJ – Délibération**

Le contrat CEJ arrivant à son terme, une nouvelle convention doit être cosignée par la CAF et la CCCHS pour l'année 2017. Une délibération autorisant le Président à signer tout document relatif au contrat CEJ doit être passée.

- Le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer tout document relatif au contrat CEJ.

### **Modification des tarifs ALSH – Délibération**

Devant l'augmentation des frais liés à la compétence ALSH et afin de disposer d'une certaine cohérence sur notre territoire dans l'optique de la fusion, le bureau propose des changements de tarifs sur l'extra et le périscolaire.

#### → Extrascolaire

Les tarifs extrascolaire ont été changés lors du conseil communautaire du 04 février, sous les conseils du représentant de la CAF. Afin d'harmoniser les tarifs sur le territoire, le SIVOS du Chalet propose de s'aligner sur nos tarifs. Le prix des repas passera de 4€ à 4,05€.

#### → Périscolaire

Le bureau propose d'aligner les tarifs périscolaires sur ceux du SIVOS. Il est à noter que malgré cette augmentation, les tarifs de la CCCHS restent parmi les plus bas du territoire.

Le tableau suivant présente une simulation de l'augmentation des prix pour une journée :

	Salaire mensuel du foyer en €				
	650	1200	2400	3800	5000
Tarifs actuels	2,55 €	2,55 €	2,66 €	4,02 €	4,02 €
Tarifs futurs	2,88 €	2,88 €	3,17 €	4,32 €	4,32 €

Les prix des repas seront établis de la façon suivante, en fonction des fournisseurs :

- Mille et un repas : 4 € -> 4.05 €
- Voiteur, Domblans : 4.50 €

M. QUICLET demande pourquoi c'est un problème de pratiquer les prix les plus faibles du territoire. Le fonctionnement de la compétence avec des tarifs faibles était une volonté lorsque la commune exerçait la compétence.

M. VUILLAUME précise que ce n'est pas un problème, mais que les coûts augmentent d'année en année, et que si nous souhaitons que la compétence soit prise dans la future collectivité, il est nécessaire d'appliquer des tarifs raisonnables et acceptables.

M. QUICLET trouve que depuis le transfert de compétence, il y a une rétractation au niveau du service, et que l'attractivité des écoles passe par le périscolaire.

M. VUILLAUME répond que ce n'est pas une grande marche arrière.

M. QUICLET trouve également étrange et non approprié que des documents reprenant les tarifs votés ce soir soient déjà distribués aux familles, alors qu'ils pourraient ne pas être adoptés.

M. SEGUT répond qu'ils étaient nécessaires de distribuer les documents pour que les dossiers d'inscriptions soient rendus en temps et en heure par les familles, et qu'un courrier modificatif des tarifs, si le conseil ne les accepte pas, est toujours possible. D'ailleurs, le document présente une erreur sur les tarifs extrascolaires. Une note rectificative sera envoyée aux parents.

→ *Après délibération, le conseil valide à l'unanimité les changements de tarifs.*

### **Versement SIVOS du Chalet – Délibération**

La compétence périscolaire étant assurée par le SIVOS du Chalet pour 5 communes de notre territoire (Crançot, Grange-sur-baume, Baume les messieurs, La Marre et Lavigny), la CCCHS reverse une participation pour le fonctionnement de celle-ci.

→ *Le conseil valide à l'unanimité le versement de la compensation au SIVOS du Chalet, s'élevant à 60 181 €.*

## **COOPERATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE –**

### **M. BRUTILLOT**

---

#### **Service Civique – Lucile KAHL**

M. Brutillot présente la personne recrutée en tant que service civique pour mener à bien le projet de valorisation touristique, Lucile KAHL.

Lucile effectue un point sur l'avancement du projet (*cf diaporama joint*)

#### **Application mobile - Choix du prestataire – Délibération**

Suite à l'analyse des offres concernant la création de l'application de valorisation touristique, effectuée par la CAO composée d'élus de la CCCHS et de membres du CDT, deux offres sur les trois reçues ont nécessité des demandes d'informations complémentaires.

Suite à la deuxième analyse des offres, l'entreprise IRealité a été retenue par la CAO pour un montant de 41 590 € (budget : 50 000 €). Cette société a été définie comme la plus appropriée au projet, l'offre étant la plus économiquement avantageuse. De plus l'offre technique est également la plus intéressante : prise de vue à 360°, possibilité d'extension à tout le territoire, téléchargeable sur téléphone avant la visite pour pallier aux problèmes de connexion...

→ *Le conseil valide à l'unanimité le choix du prestataire proposé par la CAO, et autorise le Président à signer tout document relatif au dossier*

M. BRUTILLOT informe les membres du conseil que l'entreprise interviendra sur le territoire pour effectuer 5 jours de tournages par le biais de drones et de voitures, y compris sur les communes hors périmètre de l'application.



## **Retour sur les Assemblée Générale du CDT / OT de pôle**

### **→ AG Office du tourisme de pôle**

L'AG de l'OT de pôle a permis de faire un point sur l'année 2015. L'OT a été classé en qualité catégorie 1, ce qui était un des objectifs de l'année car obligatoire pour une ville thermale comme Lons-le-Saunier.

Le problème des finances est plus que présent, puisque le budget a été équilibré grâce à un congé maternité. La question de l'avenir de l'OT de pôle est donc préoccupante.

### **→ AG Comité Départemental du Tourisme**

L'AG du CDT s'est déroulée en deux fois. La première réunion du 17 mai a donné lieu à une interprétation douteuse des résultats des votes concernant la restructuration du CDT. Une deuxième réunion a donc eu lieu le 15 juin.

La restructuration proposée aurait un impact important puisque le pôle ingénierie serait en danger, ce qui nécessiterait une plus grande autonomie des EPCI et des communes.

M. BRUTILLOT prend l'exemple du marché pour l'application touristique. Sans l'aide du pôle ingénierie du CDT, nous serions passés à côté de plusieurs « détails » importants !

## **VOIRIE – M. NOIR**

---

### **Déplacement Doux – LEADER**

Les déplacements doux pouvant donner droit à des subventions au titre du programme LEADER, une réflexion sur l'engagement de travaux par la CCCHS serait intéressante. Cependant, il est à noter qu'aucun montant n'est prévu sur le budget 2016. Les deux projets pressentis (liaison Domblans Voiteur, liaison skate-park) devront être réfléchis pour l'année 2017.

Par contre, la CCCHS ne possède pas la compétence sur la signalétique. Une réflexion devra donc également être engagée pour intégrer ou non cette compétence aux prochains statuts communs avec la CCBR.

### **Projet d'aménagement Jurafaune**

Afin de dynamiser le site de Jurafaune, un projet d'aménagement permettant de proposer un pôle de restauration rapide avec une double entrée est en cours.

## **VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – M. BALLE**

---

### **Délégation de signature convention mise à disposition Colombier des arts – Délibération**

Suite à la dénonciation de la convention tripartite par le maire de Plainoiseau, une nouvelle convention entre la commune et la CCCHS de mise à disposition du Colombier des Arts doit être passée. La CCCHS passera ensuite une convention avec l'association qui occupe les lieux.

**→ Le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à ce dossier**

## Concours financier – Plateau sportif - Montain

La commune de Montain prévoit de créer un plateau sportif sur sa commune, pour un montant de 47 056.50 euros.

Le bureau communautaire propose un concours financier de la CCCHS à hauteur de 30%, ce qui représente un montant d'environ 15 000 € maximum.

→ *Le conseil valide à 1 abstention et 32 voix pour une aide financière à hauteur de 30%.*

## Plan d'aménagement numérique

M. BALLET revient sur la réunion de présentation du projet du passage au Très Haut Débit du département du Jura, présenté par le Conseil Départemental. L'objectif de ce projet est d'atteindre un taux de raccordement à la fibre de 75% sur le territoire d'ici 5 ans, financé en partie par les EPCI.

Une carte prévisionnelle des raccordements a ensuite été présentée. Les EPCI sont désormais invités à identifier les points noirs sur leur territoire afin de modifier la carte.

Afin d'établir un état des lieux du réseau sur notre territoire, les communes seront invitées à répondre à un questionnaire, réalisé par M. BALLET, lequel leur sera communiqué.

## Question diverse

M. QUICLET informe que lors de l'AG de la gymnastique volontaire, le montant de la subvention affiché était d'environ 2 000 €, ce qui, d'après lui, ne correspond pas à la délibération votée en conseil.

Ce point sera vérifié par les services de la CCCHS

*Après vérification des services, il s'avère que, comme indiquée dans le compte rendu du conseil du 26 janvier 2016, une erreur a été relevée dans le calcul des subventions « sport » présentées lors du conseil communautaire.*


*Lors du bureau communautaire du 08 février, les membres du bureau, qui ont délégation du conseil pour attribuer les subventions aux associations, ont validé à l'unanimité de verser des subventions identiques à l'année précédente, et de reprendre les critères pour l'année prochaine. (cf CR du bureau du 08/02)*

Le prochain conseil communautaire serait programmé pour le 27 septembre.

---

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Président,

  
Christian VUILLAUME

